



**COMPTE-RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2017
CONVOCATION DU VENDREDI 17 NOVEMBRE 2017**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 00, **MADAME AGNÈS DELACROIX**, secrétaire de séance, procède à l'appel des présents ainsi qu'à la lecture des pouvoirs déposés :

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance

M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER (jusqu'à 22 heures 25), MM. Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE (jusqu'à 21 heures 55), M. Jean-Pierre CAYLA (jusqu'à 22 heures), Mme Mireille RÉA (jusqu'à 22 heures 25), M. Pierre CULOT (jusqu'à 22 heures 55), Mme Véronique CABASSET (jusqu'à 22 heures 55), M. Benoît DE LA RONCIÈRE, Adjoints au Maire

Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Nouredine BENYAHIA, Mmes Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique D'ASTORG, M. Loïc PÉRON, Mme Viviane DIEGO (jusqu'à 21 heures 50), M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET (jusqu'à 22 heures 25), Mmes Alice LE MOAL, Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 22 heures 50), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, M. Hicham DAD (jusqu'à 22 heures 25), Mme Bénédicte ROUBY, Conseillers municipaux

Étaient représentés :

Mme Evelyne LAUER par Mme Josette de MARVAL (à partir de 22 heures 25),

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT (jusqu'à 22 heures 55)

Mme Colette MICHEL par Monsieur CAYLA (jusqu'à 22 heures)

Mme Sandra HUMBLOT par M. Stéphane COCHEPAIN

M. Julien BOUCHET par M. Sébastien RENAULT (à partir de 22 heures 25)

M. Merdja DJELDJEL par Mme Mireille RÉA (jusqu'à 22 heures)

M. Jean-Pierre AUFFRET par M. Manuel ALLAMELLOU

M. Réda BELHOUCHE par Mme Isabelle MINE-RODRIGUEZ (jusqu'à 22 heures 50)

M. Serge BERNARD par Mme Monique DHUIN

Étaient absents :

Mmes Alvine MOUTONGO-BLACK (à partir de 22 heures 55), Joëlle LEFEBVRE (à partir de 21 heures 55), M. Jean-Pierre CAYLA (à partir de 22 heures), Mme Mireille RÉA (à partir de 22 heures 25), M. Pierre CULOT (à partir de 22 heures 55), Mmes Véronique CABASSET (à partir de 22 heures 55), Colette MICHEL (à partir de 22 heures), Viviane DIEGO (à partir de 21 heures 50), M. Merdja DJELDJEL (à partir de 22 heures), Mme Isabelle MINE RODRIGUES (à partir de 22 heures 50), MM. Réda BELHOUCHE (à partir de 22 heures 50), Hicham DAD (à partir de 22 heures 25)

VŒU DU GROUPE, SOCIALISTE, PROGRESSISTE, ÉCOLOGISTE ET CITOYEN RELATIF À L'ESCLAVAGISME EN LYBIE PRÉSENTÉ PAR MONSIEUR MANUEL ALLAMELLOU

Le 14 novembre 2017, le monde découvre avec horreur le retour, en Lybie, d'une vente aux enchères que l'on pensait révolue : celle de migrants noirs originaires d'Afrique subsaharienne sur des marchés aux esclaves,

Un crime contre l'humanité se déroule à quelques kilomètres de chez nous : des êtres humains sont passés à tabac, rackettés, violés, torturés, séquestrés, pris en otages sur fond d'enrichissement local et, pour finir, réduits en esclavage... quand ils ne meurent pas de ces violences inacceptables.

La déclaration universelle des droits de l'homme dans son article 4 indique : "Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes."

En 2001, la France a reconnu l'esclavage et la traite négrière en tant que crime contre l'humanité.

A ce titre et en tant que membre influent de l'Union Européenne, elle ne peut s'en tenir à la déclaration de son représentant à l'ONU, parlant de consternation et de mauvais traitement.

Le conseil municipal de Clichy, réunit le 23 novembre 2017 demande que la France, notre pays, mette tout en œuvre pour que l'Union Européenne alertée depuis longtemps par des ONG sur ces exactions indignes de notre siècle, cesse son "partenariat" avec la Lybie "chargée d'assurer la frontière sud".

Le conseil municipal demande également à l'État français de peser au sein de l'Union Européenne pour que ses États membres ne se rendent pas à tout le moins complices des horreurs qui se déroulent en ce moment même.

Enfin le conseil municipal de Clichy demande à l'état français d'exiger auprès des instances internationales le respect de l'article 4 de la déclaration universelle des droits de l'Homme et la Loi Taubira du 10 mai 2001.

Le vote à bulletins secrets a donné les résultats suivants :

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45

- 38 voix pour
- 3 voix contre
- 4 bulletins blancs

VŒU PRÉSENTÉ PAR MONSIEUR HICHAM DAD RELATIF AU SOUTIEN DES FEMMES DE MÉNAGE DE L'HOLIDAY INN

M. le Maire, chers collègues,

Les femmes de chambre, gouvernantes, équipiers et plongeurs de l'*Holiday Inn* de Clichy entament aujourd'hui leur 35^{ème} jour de grève qui les oppose à leur employeur, la société de sous-traitance *Hemera* et au donneur d'ordre *Holiday Inn*. Ce conflit est le résultat d'une volonté de la direction de l'hôtel de rester sourde face aux revendications légitimes des salariés sur la revalorisation de leurs conditions de travail. En effet aujourd'hui, ces personnels de l'*Holiday Inn* de Clichy demandent que l'on en finisse avec le travail dissimulé et que l'on respecte leur contrat de travail. Elles et ils exigent d'être payés pour le volume horaire de travail effectué et non pas à la chambre, ainsi que l'internalisation de leur secteur de métier dans le personnel hôtelier.

À ce jour, la direction de l'hôtel refuse le principe même d'une concertation avec les représentants des salariés pour discuter d'une issue au conflit. Cherchant des soutiens parmi les élus, le 3 novembre dernier, une délégation des grévistes de l'Holiday Inn a été reçue par la députée En Marche madame Céline CALVEZ qui s'est permise de balayer d'un revers de main toutes les revendications des salariés. Jugeant bon de ne pas tenir compte de leur colère, tout en faisant le jeu de la direction. En adoptant cette attitude, madame CALVEZ se détourne de l'intérêt des salariés et des clicheois de sa circonscription.

Monsieur le maire et conseiller départemental, mesdames et messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, les salariés de l'hôtel Holiday Inn de Clichy souhaitent que le conseil municipal prenne position pour que soit au plus vite organisée une rencontre entre les représentants du personnel et la direction de l'hôtel.

Monsieur le maire en tant que premier magistrat de la ville, vous pourriez organiser cette médiation. Par ailleurs, la mairie, en geste de solidarité pourrait s'engager le temps du conflit à permettre aux grévistes de bénéficier d'un accès gratuit et exceptionnel au self municipal. Un grand nombre de clicheoises et clicheois soutiennent la grève au travers de dons à la caisse de grève, la mairie pourrait également y prendre sa part en votant un don exceptionnel aux salariés.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

- 7 voix pour
- 38 conseillers ne prenant pas part au vote

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2017

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal de 19 octobre 2017, est adopté.

I - SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

1.1 - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES ET COMMISSIONS

1.1 A - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

RAPPORTEUR : MONSIEUR STÉPHANE COCHÉPAIN

Le Conseil municipal,

ÉLIT au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés, conformément aux dispositions des articles susvisés du Code général des collectivités territoriales, en remplacement de Monsieur Réda Belhouchat, conseiller municipal, démissionnaire :

- **MEMBRE TITULAIRE : MADAME MONIQUE DHUIN, CONSEILLÈRE MUNICIPALE**

pour siéger à la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

DIT QUE les autres dispositions de la délibération n° 4.1d du 2 juillet 2015, restent inchangées.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 9

- 9 voix pour Madame Monique DHUIN

1.1 B - COMMISSION DE VOIRIE – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL

RAPPORTEUR : MONSIEUR STÉPHANE COCHEPAIN

Le Conseil municipal,

ÉLIT au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- **MADAME MONIQUE DHUIN, CONSEILLÈRE MUNICIPALE**

pour siéger à la commission de Voirie, en remplacement de Monsieur Réda Belhouchat, démissionnaire.

DIT QUE les autres dispositions de la délibération ° 4.1g du 2 juillet 2015, restent inchangées.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 9

- 1 bulletin nul
- 8 voix pour Madame Monique DHUIN

1.1 C - COMITÉ D'ÉTHIQUE CHARGÉ DE VEILLER À LA BONNE UTILISATION DU SYSTÈME DE VIDÉO PROTECTION – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

RAPPORTEUR : MONSIEUR STÉPHANE COCHEPAIN

Le Conseil municipal,

ÉLIT au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés, en remplacement de Monsieur Réda Belhouchat, démissionnaire :

- **TITULAIRE: MADAME SAMIA IDRI BAYOL, CONSEILLÈRE MUNICIPALE**

pour siéger au sein du Comité d'éthique chargé de veiller à la bonne utilisation du système de vidéosurveillance.

DIT QUE les autres dispositions des délibérations susvisées restent inchangées.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 9

- 9 voix pour Madame Samia IDRI-BAYOL

1.2 - APPROBATION DU RAPPORT 2017 DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) INSTITUÉE ENTRE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS ET SES COMMUNES MEMBRES

RAPPORTEUR : MONSIEUR PATRICE PINARD

Le Conseil municipal,

APPROUVE le rapport 2017 d'évaluation des charges transférées de la CLECT métropolitaine

DIT QUE la présente délibération sera notifiée au Président de la Métropole du Grand Paris

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

- 36 voix pour

- 9 abstentions : Madame Monique DHUIN, Monsieur Jean-Pierre AUFFRET, Madame Isabelle MINE-RODRIGUES, Monsieur Manuel ALLAMELLOU, Monsieur Réda BELHOUCAT, Madame Samia IDRI-BAYOL, Monsieur Hicham DAD, Madame Bénédicte ROUBY, Monsieur Serge BERNARD

II – SOLIDARITÉ

2.1 - APPROBATION DE L'AVENANT FINANCIER 2017 N°03 PORTANT SUR LA MISE EN ŒUVRE ET SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ESPACE INSERTION, ENTRE LA VILLE DE CLICHY ET LE DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

RAPPORTEUR : MONSIEUR LOÏC PÉRON

Le Conseil municipal,

APPROUVE l'avenant financier 2017 n°03 à la convention pluriannuelle 2014-2017 pour la mise en œuvre de l'Espace Insertion entre la ville de Clichy-la-Garenne, le département des Hauts-de-Seine et le CCAS.

APPROUVE l'annexe au budget prévisionnel de l'Espace Insertion de Clichy pour l'année 2017.

APPROUVE le compte rendu financier de l'Espace Insertion de Clichy pour l'année 2016.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant, les annexes et tout document y afférent.

Adopté à l'unanimité

III – POLITIQUES DE LA VILLE

3.1 – PROTOCOLE D'ACCORD POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION DANS LE CADRE DE LA REFONTE DE L'USINE DE PRÉTRAITEMENT DES EAUX USÉES DU SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE (SIAAP)

RAPPORTEUR : MONSIEUR SÉBASTIEN

Le Conseil municipal,

APPROUVE le protocole d'accord définissant les modalités du partenariat en faveur de l'emploi et de l'insertion à intervenir entre le SIAAP, la ville de Clichy-la-Garenne, la Mission Locale, Pôle Emploi et le groupement STEREAU – OTV – BOUYGUES – RAZEL-BEC – HB Architectes.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit protocole et tout document y afférent.

Adopté à l'unanimité

IV – LOGEMENT

4.1 – PROCÉDURES DE PÉRILS – OBLIGATIONS DES PROPRIÉTAIRES DE RECOUVREMENT DES TRAVAUX D'OFFICE

RAPPORTEUR : MADAME AGNÈS DELACROIX

Le Conseil municipal,

SOUSCRIT aux pouvoirs du Maire de diligenter les travaux prescrits dans le cadre des procédures de péril.
SOUSCRIT aux pouvoirs du Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution des travaux prescrits et au recouvrement des frais avancés par la Ville, auprès du Receveur Municipal.
DIT QUE les dépenses et les recettes en résultant seront imputées aux budgets des exercices 2017 et suivants.

Adopté à l'unanimité

4.2 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'AIDE À PROJET À L'ASSOCIATION UNION LOCALE CSF CLICHY

RAPPORTEUR : MONSIEUR LAURENT CONVERSY

Le Conseil municipal,

ATTRIBUE au titre de l'année 2017, une subvention d'aide à projet d'un montant de 3 000 € à l'association « Union Locale CSF - Clichy » sise 88, rue Martre 92110 Clichy.
DIT QUE la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice 2017

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

- 44 voix pour
- 1 voix contre : Madame Samia IDRI-BAYOL

V – ÉVÈNEMENTIEL

5.1 – TARIFICATION DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DANS LE CADRE DU MARCHÉ DE NOËL

RAPPORTEUR : MADAME JOËLLE LEFEBVRE

Le Conseil municipal,

CRÉE ET FIXE comme suit, le tarif des emplacements du marché de Noël qui se tiendra du 15 au 17 décembre 2017,
- Tarif pour les 3 jours : 70€ par exposant

La recette en résultant sera imputée au budget communal.

Adopté à l'unanimité

VI – RESSOURCES HUMAINES

6.1 –ACTUALISATION DES TAUX DE RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL VACATAIRE

RAPPORTEUR : MONSIEUR STÉPHANE COCHEPAIN

Le Conseil municipal,

FIXE à compter du 24 novembre 2017, la rémunération des personnels vacataires intervenant dans les services municipaux selon les modalités suivantes :

Fonctions	Taux de rémunération
Gardien d'écoles	SMIC horaire
Gardien de salles municipales	SMIC horaire
Vacataires points écoles	SMIC horaire
Jury du conservatoire	38,43€ bruts par vacation de 2h00
Professeur de conservatoire	14,85€ bruts par heure
Juriste	120€ bruts (congrés payés inclus) par vacation de 3h30
Professeur en classe transplantée	27,63€ bruts par jour
Éducateur sportif	13,12€ bruts par heure
Animateur périscolaire	SMIC horaire
Surveillant périscolaire	SMIC horaire
Infirmier	26,87€ bruts par heure
Agent administratif polyvalent	SMIC horaire
Agent technique polyvalent	SMIC horaire

PRÉCISE QUE les autres taux de rémunération du personnel vacataire en vigueur et ne figurant pas dans la présente liste demeurent inchangés.

DIT QUE les crédits correspondants sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- 39 voix pour,
- 6 abstentions : Madame Monique DHUIN, Monsieur Jean-Pierre AUFFRET, Monsieur Manuel ALLAMELLOU, Madame IDRI-BAYOL, Monsieur Hicham DAD, Monsieur Serge BERNARD

VII – SÉCURITÉ PUBLIQUE – MAISON DU DROIT

7.1- APPROBATION ET AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE PROJET DE CONVENTION COMMUNALE DE COORDINATION ENTRE LA POLICE MUNICIPALE DE CLICHY-LA-GARENNE ET LES FORCES DE SÉCURITÉ DE L'ÉTAT

RAPPORTEUR : MONSIEUR PATRICE PINARD

Le Conseil municipal,

APPROUVE le projet de convention communale de coordination à intervenir entre la ville de Clichy-la-Garenne et les forces de sécurité de l'État.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tout document y afférent.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

- 42 voix pour
- 3 abstentions : Monsieur Jean-Pierre AUFFRET, Monsieur Manuel ALLAMELLOU, Monsieur Hicham DAD

7.2- RAPPORT DE SITUATION 2017 EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

RAPPORTEUR : MADAME ALICE E MOAL

Le Conseil municipal,

PREND ACTE du rapport de situation de l'année 2017 en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la ville de Clichy-la-Garenne.

VIII – SERVICES TECHNIQUES – DÉVELOPPEMENT DURABLE

8.1 – CONVENTION FINANCIÈRE ENTRE LA COMMUNE ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PÉRIPHÉRIE DE PARIS POUR LES ÉNERGIES ET LES RÉSEAUX DE COMMUNICATION (SIPPEREC) CONCERNANT L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES D'ORANGE

RAPPORTEUR : MONSIEUR PIERRE CULOT

Le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec le SIPPEREC dans le cadre du projet de dissimulation des lignes aériennes de communications électroniques

Adopté à l'unanimité

8.2 – RAPPORT DE SITUATION 2017 EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORTEUR : MONSIEUR LAURENT CONVERSY

Le Conseil municipal,

PREND ACTE du rapport de situation en matière de développement durable présenté à l'ensemble des élus permettant l'organisation d'un débat sur le développement durable, préalable au débat d'orientation budgétaire 2018.

IX – SERVICES TECHNIQUES – DÉVELOPPEMENT DURABLE

9.1 – VENTE DU LOT DE COPROPRIÉTÉ N° 4 DÉPENDANT DE L'IMMEUBLE SIS À CLICHY, 20, RUE HENRI POINCARÉ

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil municipal,

DÉCIDE de conclure avec M. RABHI ou toute société qui se substituerait, une promesse de vente du logement communal constituant le lot de copropriété n° 4 dépendant de l'immeuble sis à Clichy, 20 rue Henri Poincaré, cadastré section U n° 13, en l'état, libre de toute occupation.

DIT QUE cette promesse de vente sera conclue à la condition suivante :

- Prix de vente de 32 000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la promesse de vente, puis l'acte de vente et tout document y afférent.

DIT QUE la recette en résultant sera imputée au budget communal.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

- 38 voix pour
- 7 voix contre : Madame Monique DHUIN, Monsieur Jean-Pierre AUFFRET, Monsieur Manuel ALLAMELLOU, Madame Samia IDRI-BAYOL, Monsieur Hicham DAD, Madame Bénédicte ROUBY, Monsieur Serge BERNARD

9.2 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'UNION LOCALE DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DES TRAVAILLEURS

RAPPORTEUR : MONSIEUR SÉBASTIEN RENAULT

Le Conseil municipal,

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 544 € à l'Union locale de la Confédération Générale des Travailleurs.

DIT que la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice en cours, chapitre 65.

Adopté à l'unanimité

9.3. – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018

RAPPORTEUR : MONSIEUR STÉPHANE COCHEPAIN

Le Conseil municipal,

PREND ACTE de la tenue d'un débat suite à la présentation du Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) pour l'année 2018

X ADMINISTRATION GÉNÉRALE

10.1 Actes pris par délégation du conseil municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales - Compte rendu

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil municipal,

DONNE ACTE au Maire des décisions et marchés à procédure adaptée pris par délégation du Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 05

Compte rendu, par extraits, publié par affichage sur le panneau administratif extérieur de la Mairie, réservé à cet usage, le **1 - DEC. 2017**

Le Maire,

Rémi MUZEAU

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

